

# ERASMUS



## Mobilité étudiante

Le Conservatoire à Rayonnement Régional de Rennes participe au programme Erasmus d'action communautaire dans le domaine de l'enseignement supérieur. Le programme a pour vocation le renforcement de la dimension européenne de l'enseignement supérieur, notamment en stimulant et soutenant la mobilité des étudiants et des enseignants.

### Partir étudier à l'étranger

Chaque étudiant du Conservatoire de Rennes en Cycle d'Orientation Professionnelle ou en Post-DEM, a la possibilité d'effectuer un séjour de 3 à 12 mois à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus.

### Choix de la destination

Le Conservatoire de Rennes a établi des partenariats privilégiés avec certaines académies musicales européennes. Les échanges avec ces villes seront donc facilités ;

- **Allemagne** (*Leipzig*)
- **Autriche** (*Graz*)
- **Espagne** (Malaga – Séville – Grenade – Madrid)
- **Finlande** (Helsinki – Lahden - Jyväskylä – Turku)
- **Italie** (Milan – Trieste – Parme – Trapani – Salerne - Sassari)
- **Pays-Bas** (Utrecht)
- **Pologne** (Poznań – Katowice – Wrocław)
- **Portugal** (Lisbonne)
- **Roumanie** (Lasi)
- **Turquie** (Eskisehir)

### Procédure

Retirer un formulaire "Application Form" et prendre RDV avec la responsable des relations internationales du CRR, Laurence Detang, début décembre.

Le formulaire est à remettre le plus tôt possible (Les dates limites pour une procédure d'échange dans les différentes institutions européennes sont très variées) et au plus tard le 15 mars pour un départ l'année universitaire suivante.

### Contacts

**Sabrina THIBAULT**

☎ 02 23 62 22 47

s.thibault@ville-rennes.fr